

**CM-2020-411      RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS EN TRAVAUX PUBLICS À TITRE DE PREMIERS INTERVENANTS AU QUÉBEC LORS D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, D'INTEMPÉRIES ET DE BRIS DE BIENS COLLECTIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les directions des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

**CONSIDÉRANT QUE** les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** les différentes directions en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte :

- de reconnaître la direction du Service des travaux publics de la Ville de Gatineau en tant que premier intervenant lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;
- d'appuyer les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuées par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales.

Adoptée

La greffière,



M<sup>e</sup> Geneviève Leduc